

DÉCLARATION CONJOINTE DU GROUPE INDITEX ET DU COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN SUITE AU PLAN STRATÉGIQUE DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

21/12/2020

Le 10 juin, le Président d'INDITEX présentait le plan stratégique suivant lequel la Compagnie continuera à développer ses axes d'action les années qui viennent : numérisation, intégration totale du binôme magasin physique et e-commerce et durabilité.

Pour mettre en oeuvre ce plan de numérisation, Inditex a décidé d'ouvrir 150 magasins par an sous le format le plus avancé durant la période 2020-2022 et d'absorber de 1.000 à 1.200 magasins de plus petite taille en 2020 et 2021.

Lors la présentation de ce plan, Inditex communiquait aussi sa volonté de maintenir la stabilité de ses effectifs. Pour ce faire, un processus a été mis en marche avec la représentation syndicale pour proposer avant tout une relocalisation ou de nouveaux postes de travail à proximité aux employés des magasins fermés pour satisfaire aux besoins que génère ce nouveau modèle de magasins. Cet engagement envers la stabilité dans l'emploi a été manifesté expressément lors de la réunion du Comité d'Entreprise Européen (CEE) du 15 juin 2020 et réitéré lors du Comité du 2 décembre.

Le Groupe Inditex et le Comité d'Entreprise Européen sont conscients que ces changements suscitent une inquiétude compréhensible parmi les travailleurs et travailleuses car ils répercuteront d'une certaine manière sur les conditions de travail présentes jusqu'alors sur tous les marchés.

Ces objectifs et l'abordage des possibles effets de ce changement, en ciblant la protection de l'emploi, ne seront possibles qu'avec le déroulement adéquat des processus d'information et consultation pertinents, tant avec le CEE qu'avec la représentation des travailleurs et travailleuses dans chaque pays concerné, conformément aux législations nationales à la tradition de dialogue social de l'entreprise et à la représentation légale des travailleurs.

Les changements sont toujours source d'incertitudes et la meilleure façon de leur faire face passe par le partage et le renfort du dialogue entre la direction, à l'échelle correspondante au cas par cas, et la représentation syndicale, en étayant le dialogue et la responsabilité mutuelle pour avancer dans ce nouveau modèle qui demandera efforts et flexibilité aux deux parties, et en priorisant des alternatives décidées collectivement qui reprendront les engagements acquis sur chaque marché.

Le Groupe Inditex et le CEE sont convaincus que, dans ce contexte et prenant en compte la conjoncture de la pandémie de la COVID 19 et ses répercussions indéniables sur le marché du travail, les deux parties ont la responsabilité de veiller à ce que tous les changements se réalisent dans un cadre de respect, de sensibilité dans des situations complexes et de coopération.

Les deux parties considèrent que la préservation de l'emploi, la formation des effectifs pour aborder les nouvelles fonctions découlant de la transformation numérique et l'organisation du travail, par le biais des processus d'information et de consultation aux niveaux pertinents, sont des points essentiels de l'agenda de travail du Groupe Inditex et du CEE.

Cette déclaration conjointe manifeste la volonté de renforcer cet engagement au dialogue entre le CEE et l'entreprise, en maintenant l'échange d'information et les consultations nécessaires et opportunes durant ce processus, et d'avancer ensemble pour garantir pleinement l'avenir de l'entreprise et par là même sa capacité de générer de l'emploi à long terme et des conditions de travail de qualité.